

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 17 avril 2014**

Présents: Véronique ANTOINE - Chantal ARMENI - Denis AUGEZ - Gilles BERGER - Henri BOUILLOUX - Miche CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Valérie GOUTTE-TOQUET - Pascal KERAUDREN - Jean-Luc LUEZ - Frédéric MOREL - Philippe PACCARD - Evelyne ROTH – Estelle VOURLAT- Marylène WILLAUMEZ

Véronique ANTOINE est désignée secrétaire de séance

### **Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUEZ, Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants,**

#### **Lotissement en Charnet :**

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre aura lieu le 18 avril concernant la vente des parcelles communales « En Charnet » avec l'entreprise Floriot.

#### **Communauté de Communes :**

L'élection du Président de la Communauté de Communes et des vices présidents a eu lieu le 14 avril. Mr Luez, a été élu (24 voix-3 bulletins blancs), président.

Mme Zittel (Maire de Revonnas), Mr Chichoux (Maire de Montagnat), Mr Pichet (Maire de Saint Just), Mr Flochon (Maire de Ceyzériat), Mr Porrin (Maire de Ramasse), Mr Balland (Maire de Villereversure), Mr Aznar (Maire d'Hautecourt-Romanèche), Mr Desbois (Maire de de Cize) ont été élus vice-présidents.

#### **Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont :**

L'élection du président du Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont et des Vices Présidents aura lieu le lundi 28 avril.

#### **Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain (S.I.E.A)**

Monsieur le Maire rappelle les divergences entre le syndicat et l'entreprise Orange concernant le réseau de la fibre optique. Un protocole d'accord a été signé entre les deux parties le 16 avril.

Il est précisé que lors des raccordements électriques, la commune demande toujours que le réseau de la fibre soit installé en souterrain pour éviter l'accumulation de poteaux, mais financièrement ce souhait n'est pas toujours respecté par le S.I.E.A ni par les fournisseurs d'accès internet.

#### **Droit d'Intention d'aliéner :**

Avant d'engager l'examen des DIA inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire, expose aux conseillers nouvellement élus le contenu et les objectifs des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui sont déposées par les notaires dans le cadre du Droit de Préemption Urbain (D.P.U).

Il indique :

-que la commune dispose du Droit de Préemption Urbain sur les zones U (construction immédiate), 1AU (construction dans le cadre de procédures d'aménagement), 2AU (constructibilité à longue échéance) et par référence au zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

-que toute parcelle faisant l'objet d'une mutation est susceptible d'être soumise à ce droit (DPU).

-que les notaires sont chargés de purger ce droit dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intention d'aliéner (DIA).

-que la commune dispose d'un délai de 2 mois pour formuler son droit de préempter ou de ne pas préempter.

Il précise que dans de nombreuses communes ce droit est délégué au maire mais qu'il ne souhaite pas disposer de cette délégation et au contraire que l'exercice de ce droit soit une prérogative du conseil municipal et fasse systématiquement l'objet d'une délibération du conseil municipal.

### **DIA Echange Flamant/Bertheau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat.

Cette demande porte sur un échange de parcelles situées « Rue de Chatillonnet » et cadastrées :

- parcelle 048 B 794 de 265m<sup>2</sup>
- parcelle 048 B 792 de 265m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

### **DIA Pinque**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Laëtitia JOSSIER, Notaire à Nantua.

Cette demande porte sur les parcelles bâties, à Rignat « Rue du Bénitier », située en zone U et cadastrées :

- 324 A 853 180m<sup>2</sup>
- 324 A 1364 90m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

### **Autorisation d'accès :**

Monsieur Luez précise qu'à l'occasion de la vente de la parcelle 324 A 1364 de Mme Pinque, Gilles Berger, Maire délégué de Rignat et lui même ont rencontré les futurs acquéreurs de ce bien et les acquéreurs de la parcelle voisine cadastrée A 1363 aussi en vente.

La parcelle 324 A 1363 est desservie actuellement par la parcelle 324 A 1364.

Monsieur le Maire a donné son autorisation pour la création d'un nouvel accès sur la voie communale « Rue du Bon Puits » pour desservir la parcelle 324 A 1363, et ainsi lever la servitude de passage.

Afin d'éviter une servitude de passage incertaine, le futur acquéreur de la parcelle A 1363 souhaite disposer d'un accès sur la voie communale (Rue du Bon Puits).

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire a accordé l'autorisation de créer un nouvel accès sur la voie communale « Rue du Bon Puits ».

### **Délégations au Maire**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal à la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions telles qu'elles figurent aux articles L2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire donne lecture des dits articles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Délègue directement au Maire pour la durée de son mandat et lui donne délégation pour les attributions suivantes :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget
2. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
3. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€
6. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
7. De fixer dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demande.
8. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à 1500€
10. De donner, en application de l'article L.234-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
11. De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000€.

### **Commission d'appel d'offres**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a lieu de mettre en place une commission d'appel d'offres, et explique les différentes procédures de marché public.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés publics, cette commission sera composée du Maire et de trois membres titulaires élus au sein du conseil municipal et d'autant de membres suppléants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, élit :

Gilles Berger, Estelle Voulat, Emmanuel Darmedru titulaires

Denis Augez, Chantal Armeni, Frédéric Morel suppléants.

### **Délégués aux commissions communautaires**

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder à la désignation des membres des diverses commissions communautaires et de proposer un délégué et un titulaire pour le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) ainsi que pour le SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) dont les délégués seront désignés par le Conseil Communautaire.

Une explication est donnée concernant les différents syndicats mixtes, par rapport à la commission communautaire « Procédures contractuelles »

**Cap 3B** est un établissement public de coopération intercommunale chargé du développement du Bassin de Bourg-en-Bresse. A ce titre, son périmètre s'apparente au bassin économique et d'emploi de Bourg-en-Bresse. Cap 3B intervient de manière partenariale dans de nombreux domaines à travers des procédures contractuelles telles que : le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes CDDRA), le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF), LEADER (financements Européens en développement rural)...

Monsieur le maire informe le conseil de la création au sein de la communauté de communes d'une nouvelle commission consacrée à ces politiques contractuelles ; elle sera chargée de faire le lien entre CAP 3B et les communes adhérentes et la communauté de communes

**Le SCOT Bourg Bresse Revermont** (Schéma de Cohérence Territoriale) est un syndicat mixte qui élabore le dit schéma.

Celui fixe les orientations de développement du bassin de vie de Bourg et prescrit des règles d'urbanisme et de consommation d'espace à toutes les communes

Le SCOT s'impose à tous les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales)..

### **Commissions communales et comités consultatifs**

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir procéder à l'élection des membres des diverses commissions communales et précise que les commissions finances et urbanisme sont représentées par l'ensemble du Conseil Municipal :

-commission information

-commission bibliothèque –culture

D'autres commissions seront mises en place en faisant participer des membres extérieurs au conseil municipal, (comités consultatifs) :

-Affouage

-Voirie, réseaux divers

-Bâtiments-Patrimoine

-Fleurissement

Monsieur le Maire précise que :

-3 garants d'affouage seront désignés par village

-1 responsable des salles polyvalentes sera nommé par village

Enfin, il convient de désigner 1 membre titulaire et son suppléant pour le CAUE (Conseil en architecture Urbanisme et Environnement), un délégué au CNAS (Comité National D'action Sociale, et d'un correspondant défense.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres de chaque commission et comité consultatif, selon les tableaux annexés au présent compte rendu.**

### **Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal le rôle du Centre Communal d'Action Sociale.

Son Conseil d'administration est constitué paritairement au maximum de 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et de 8 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social .

### **Commission Communale des Impôts directs et Commission de la Révision des listes électorales.**

Monsieur le Maire informe le Conseil de deux autres commissions obligatoires, et explique leur rôle.

#### **\* commission communale des impôts directs :**

L'article 1650 du CGI (code général des Impôts) prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) qui comprend sept membres: le maire président et six commissaires. (dont un domicilié hors de la commune)

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux.

#### **\*Commission de la révision des listes électorales :**

(Article L. 17 du Code électoral) la commission administrative de la révision des listes électorales est composée de trois membres : le maire, un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué choisi par le président du tribunal de grande instance.

La commune comprenant 3 bureaux de vote, la commission comprend

- 3 délégués de l'administration et 3 délégués du tribunal
- 1 délégué de l'administration pour la liste générale.

### **Cérémonie du 08 Mai :**

La cérémonie du 08 mai aura lieu cette année à RIGNAT à 10h00

Une gerbe sera déposée au monument aux morts de Bohas à 9h15 et de Meyriat à 9h30

### **Travaux : Restauration des toitures.**

Des devis sont en cours pour chiffrer les travaux de restauration des toits des églises de Meyriat et de Rignat, et du four à Pain de Charinaz.

### **Demande de Dominique Wiart :**

Marylène Willaumez fait part du mail reçu par Dominique Wiart de Rignat, concernant :

- La demande d'une zone de circulation limitée à 30km/h aux alentours de l'épicerie-bistrot «L'Estancot »
- La possibilité de louer la parcelle communale située en face de l'Estancot, pour faire une terrasse ombragée l'été.
- La possibilité de faire venir une chorale dans l'église de Rignat.

Ces demandes seront étudiées par le Conseil Municipal lors de la visite du village de Rignat.

### **Restauration du plancher du cœur de l'Eglise de Rignat**

Gilles Berger propose au Conseil Municipal de faire réparer le parquet du cœur de l'église de Rignat.

Le bois (douglas) servant à réaliser les lambourdes sera fourni par la commune et Gilles Berger fournira l'acacia pour la réalisation de parquet

Le parquet sera réalisé par Jean-Luc Darmedru parqueteur à Bohas.

### **Recensement des monuments aux morts :**

Les communes sont sollicitées dans le cadre du centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale pour transmettre les photographies des monuments aux morts, afin d'aboutir à la publication d'un livre et à une exposition lors des rencontres de la photographie d'Arles du 07 juillet au 21 septembre 2014.

Michel Carré a pris les photos et les a envoyées.

**Prochain Conseil le mardi 27 mai 2014, à 20h30**

**Le Maire,**

**Jean-Luc LUEZ.**